

Le 14 février 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

ARRETE DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N°AP 2023-006

**Régie de recettes Médiathèque de Roanne**

**Nomination de Magdalena MAZUREK,  
Mélissa ROSSO et Valérie VIALADE  
en qualité de Mandataires**

Certifié exécutoire	20 FEV. 2023
Reçu en préfecture	17 FEV. 2023
Publié	20 FEV. 2023
Notifié à Magdalena MAZUREK	
Notifié à Mélissa ROSSO	
Notifié à Valérie VIALADE	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » en matière de lecture publique ;

Vu la décision du Président n° DP 2021-391 du 18 novembre 2021 portant modification de la régie de recettes de la Médiathèque de Roanne ;

Vu la décision du Président n° DP 2021-433 du 15 décembre 2021 portant création de la sous-régie de recettes de la Médiathèque du Coteau ;

Vu la décision du Président n° DP 2018-414 du 12 décembre 2018 portant création de la sous-régie de recettes de la Médiathèque de Mably ;

Vu la décision du Président n° DP 2018-415 du 12 décembre 2018 portant création de la sous-régie de recettes de la Médiathèque du Mayollet ;

Vu l'arrêté du Président n° RH 2018-683 du 17 décembre 2018 portant nomination du régisseur titulaire Anne BIGAY,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 10 février 2023 ;

Considérant que Magdalena MAZUREK intègre Roannais Agglomération, et est notamment affectée à la Médiathèque du Coteau ;

Considérant que Mélissa ROSSO intègre Roannais Agglomération, et est notamment affectée à la Médiathèque de Mably ;

Considérant que Valérie VIALADE intègre Roannais Agglomération, et est notamment affectée à la Médiathèque du Mayollet ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

Magdalena MAZUREK est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, mandataire de la régie de recettes de la Médiathèque de Roanne et plus particulièrement de la sous-régie de recettes de la Médiathèque du Coteau, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **ARTICLE 2**

Mélissa ROSSO est nommée, à compter du 6 février 2023, mandataire de la régie de recettes de la Médiathèque de Roanne et plus particulièrement de la sous-régie de recettes de la Médiathèque de Mably, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **ARTICLE 3**

Valérie VIALADE est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, mandataire de la régie de recettes de la Médiathèque de Roanne et plus particulièrement de la sous-régie de recettes de la Médiathèque du Mayollet, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 4**

Magdalena MAZUREK, Mélissa ROSSO et Valérie VIALADE, mandataires ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

**ARTICLE 5**

Les mandataires ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

**ARTICLE 6**

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction ministérielle n° 98-037 ABM du 28 février 1998.

**ARTICLE 7**

Le directeur général de Roannais Agglomération et le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à M. le Sous-Préfet et à M. le Trésorier de Roanne
- Publié sur le site de Roannais Agglomération
- Notifié à Magdalena MAZUREK, Mélissa ROSSO et Valérie VIALADE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois.

Yves Nicolin,

Président,  
Maire de Roanne

Signature du Régisseur Titulaire,  
Précédée de la mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »

Anne BIGAY

Signature du Mandataire,  
Précédée de la mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »

Mélissa ROSSO

Signature du Mandataire  
Précédée de la mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »

Magdalena MAZUREK

Signature du Mandataire,  
Précédée de la mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »

Valérie VIALADE